

NOTE INTERMEDIAIRE

**REALISATION D'UN PRE-DIAGNOSTIC AGRICOLE FONCIER ET PROSPECTIF PREALABLE AU PLUI
CC MIDI CORREZIEN**

Note du 12 février 2019

Objet : Synthèse destinée au Conseil communautaire

Emetteur : Alice Berthoud

Validé par :

Destinataires : CC Midi Corrèzien

DEROULEMENT DU PRE-DIAGNOSTIC

RECUEIL DE DONNEES EN GROUPES LOCAUX

10 groupes locaux du 11 au 26 juillet 2018

100 personnes ressources rencontrées avec un taux de participation moyen de 65%

Secteur	Communes	Nb de participants	Taux de participation
1	Albignac, Aubazines, Lanteuil, Palazinges	8	62%
2	Beynat, Mémoire	4	57%
3	Chenailler Mascheix, Le Pescher, Sérilhac	10	83%
4	Lostanges, Nonards, Puy d'Arnac, Tudeils	6	29%
5	Altillac, Brivezac, Beaulieu sur Dordogne	8	62%
6	Astaillac, , Bilhac, Liourdres, Sioniac	13	87%
7	Curemonte, La Chapelle aux Saints, Queyssac les Vignes, Végenes	10	63%
8	Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Marcillac-la-Croze, St-Julien-Maumont	14	64%
9	Lagleygeolle, Meyssac, Saint Bazile de Meyssac	12	92%
10	Collonges la Rouge, Ligneyrac, Noailhac, Saillac	15	71%

Seule la commune de Lostanges n'a pas pu être représentée.

NOTE INTERMEDIAIRE

RECUEIL DE DONNEES EN ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES

La commission agricole a proposé une liste d'organismes à consulter.

FILIERE/GROUPE LOCAL	GROUPE	NOM	PRENOM	DATE RV
5	BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	ARNAUD	Philippe	03-déc
5	BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	DUFOURT	Denise	05-nov
5	BRIVEZAC	CHABRIER	Franck	29-nov
5	BRIVEZAC	MAGE	Jean	15-nov
8	CHAUFFOUR-SUR-VELL	BLAVIGNAC	Jean-Marie	08-nov
8	CHAUFFOUR-SUR-VELL	BRUYERE	Pascal	08-nov
8	CHAUFFOUR-SUR-VELL	ESCLAIR	Jean-Marc	22-nov
4	LOSTANGES	DELPECH	Ginette	26-oct
4	LOSTANGES	GRENAILLE	Paulette	05-nov
4	LOSTANGES	MADELEINE	Jérôme	05-nov
Vin	Fédération des Vins de la Corrèze Comité d'Études	MAGE	Jean	15-nov
Noix	Interprofessionnel du Noyer et Châtaignier du Bas-Limousin	LEYMAT	Jacky	23-nov
Veaux sous la mère	Chambre d'agriculture	SIRIEIX	Coralie	Refus
Bovins viande (brouards)	Chambre d'agriculture	GALZIN	Clément	Refus
Fraises	Comité de la Fraise	SOURSAC	Joël	07-déc
Syndicat	Jeunes Agriculteurs	LAUMOND	Antoine	14-déc
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	GONTHIER	Gregoire	15-janv
AB	Chambre d'agriculture	MARTIGNAC	Stéphane	Refus
Chambre secteur	Chambre d'agriculture	LEPEYTRE	Maxime	Refus
DDT	DDT 19	PONT	Christian	23-nov
DDT	DDT 19	MARTIN	Florence	23-nov
DDT	DDT 19	SERRE	Sylvie	23-nov
Département	Conseil départemental	THIBAULT	Sandrine	15-nov

SYNTHESE

CONTEXTE DU TERRITOIRE D'ETUDE

- . Territoire d'étude plutôt **rural** : de 34 communes sur 390 km² de 120 à 590 m d'altitude avec un terroir varié entre les hauts plateaux et le bassin de Meyssac
- . Des sols plus propices aux cultures diversifiées sur le bassin calcaire
- . Une population stable autour de 13 000 habitants et âgée (36% de 60 ans et plus en 2015)
- . Une forte activité touristique autour du patrimoine bâti exceptionnel (2 communes classées « Les plus beaux villages de France », 2 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), 6 sites classés et 10 sites inscrits, 28 monuments historiques classés et 53 inscrits, 2 arrêtés de protection de biotope et 2 sites Natura 2000, 13 ZNIEFF¹ de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2)
- . De petits réservoirs de biodiversité (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et une bonne qualité des eaux (2 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : SAGE Vézère- Corrèze et SAGE Dordogne Amont)

LA FORET

- . Une **surface forestière stable** sur 41% du territoire avec un bon équilibre avec l'agriculture.
 - o La forêt est plus présente sur les hauts plateaux corréziens et le bassin de Brive.
 - o 7 réglementations de boisement seulement
- . Essentiellement en **feuillus** à fort impact paysager (61% de feuillus en Corrèze, IFN 2012).
- . **Morcelée et privée avec peu de pratiques de production malgré une filière locale bien implantée**
 - o 15 508 ha de forêts privées (cadastre, 2009) et 723ha de forêts publiques (ONF, 2016)
 - o 8 029 propriétaires privés en 2009 et des forêts communales et sectionales au nord
 - o 9 plans simples de gestion et 5 Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
- . Présence d'une Charte Forestière du Pays de la Vallée de la Dordogne (CRPF, 2012)

L'AGRICULTURE

- . Perte de 3% des exploitations par an, soit un scénario à moins de 400 exploitations en 2025. Les exploitations se sont agrandies.
- . L'étude a permis de recenser :
 - o **432 exploitations** ayant leur siège sur le territoire
 - o 497 exploitants
 - o 16 276 ha et 727 bâtiments d'élevage.
- . **Les exploitations sont peu spécialisées, majoritairement individuelles et de petite taille.**
 - o 49% des exploitations n'ont qu'un seul atelier de production
 - o 80% des exploitations sont individuelles, le reste sous forme sociétaire
 - o En moyenne, une exploitation possède 42 ha de surface agricole utile, soit 35 ha par exploitant
- . Les productions sont diversifiées en fonction des terroirs. L'atelier bovin viande se retrouve sur 2 exploitations sur 3.
- . Certaines filières sont ancrées territorialement :
 - o L'atelier bovin viande se répartit en proportion équivalente entre la production de brouillards et de veaux de lait (38 veaux par atelier en moyenne),
 - o La filière Noix sur le bassin de Meyssac qui profite de l'irrigation et d'un marché favorable,
 - o La viticulture en progression avec l'obtention de l'AOC Vin de Corrèze
 - o La fraise exclusivement en vente directe qui perd des surfaces
 - o La truffe en complément de revenu

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

NOTE INTERMEDIAIRE

- . **Les activités de diversification** (18% des exploitations) et **l'agriculture biologique** (8% des exploitations) sont assez répandues.
- . Les exploitants sont assez féminisés pour la profession, avec un **fort taux de pluriactivité** et globalement **âgés**.
 - o 27% des exploitants sont des femmes
 - o 27% des exploitants sont pluriactifs
 - o 44% des exploitants ont 55 ans et plus
- . Peu de remplacements d'exploitants sont prévus. Le nombre d'exploitations va continuer de diminuer avec la main d'œuvre. Il est important de maintenir les surfaces au meilleur potentiel.
 - o 18% des 213 départs prévus dans les 10 ans seraient remplacés
 - o 34% des exploitations ont ainsi un devenir incertain à 10 ans.

FONCIER AGRICOLE

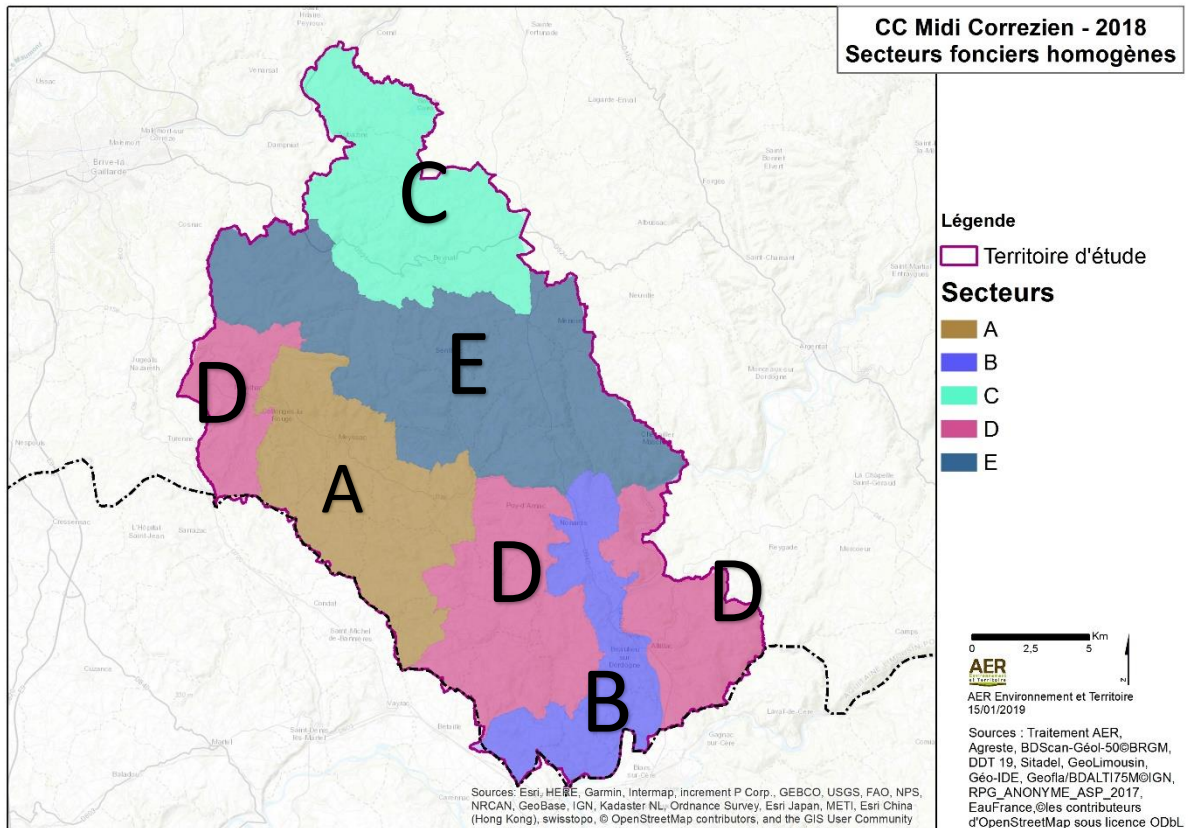
- **Un territoire très agricole avec un foncier morcelé**
 - o 16 276 ha de surface agricole recensés
 - o 42% de la superficie du territoire
 - o 89% de surface en herbe
 - o 1.7 ha de surface moyenne des îlots
- Des prix de vente élevés à l'est du territoire au-dessus de 4 000 €/ha
- Un foncier agricole **fragilisé par le mitage de l'urbanisation**
 - o 17 communes avec un document d'urbanisme
- 727 bâtiments d'élevage et annexes déjà identifiés et localisés
 - o Reste à identifier les bâtiments en projet et ceux de stockage de matériel dans le PLUi
 - o 67% des bâtiments d'élevage sont destinés aux bovins
 - o 36% des bâtiments sont utilisés par des exploitations qui risquent de disparaître dans les 10 ans
 - o Seulement 18% en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

PRECONISATIONS FONCIERES

- Indicateurs permettant de définir des secteurs homogènes en termes d'enjeux :

Potentiel agricole	Valorisation agricole	Pression urbaine	Problématique de renouvellement
<ul style="list-style-type: none"> • Morcellement du foncier • Part de surface en cultures spécialisées • Part de surface en terres labourables • Part de surface estimée épandable • Part de surface en pente 	<ul style="list-style-type: none"> • Part de surface en agriculture biologique • Part de surface avec mesure agro-environnementale potentielle • Part des exploitations avec diversification • Nombre de signes de qualité • Zone défavorisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers • Nombre moyen de logements commencés rapporté à la superficie • Part de surface agricole en zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des exploitations avec 55 ans et plus • Part des exploitations en devenir incertain • Taux de renouvellement

- 5 secteurs homogènes identifiés aux caractéristiques suivantes :



NOTE INTERMEDIAIRE

Secteurs	A Zone agricole à enjeu très fort avec pression urbaine	B Zone agricole à enjeu fort	C Zone agricole simple avec pression urbaine	D Zone agricole à enjeu fort	E Zone agricole simple
Appliquer 100 mètres de non-constructibilité autour des sièges et des bâtiments d'élevage					
Envisager la compensation des surfaces en cultures spécialisées consommées					
Privilégier l'inconstructibilité sur les surfaces à potentiel et laisser un zonage agricole constructible pour les besoins des exploitations en continuité avec les installations existantes	Voire Zone Agricole Protégée				
Décliner le zonage agricole en laissant des espaces constructibles pour les besoins des exploitations					
Envisager des OAP de mise en valeur de l'agriculture à proximité des sites touristiques					
Eviter d'enclaver les surfaces agricoles					
Identifier les bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination	Attention au mitage		Attention au mitage		
Intégrer les espaces non cultivés susceptibles de le redevenir dans le zonage agricole					